

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01901

Numéro SIREN : 480 056 712

Nom ou dénomination : ELECTRO DEPOT GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2023 sous le numéro de dépôt 1629

Certifié conforme
Bulhof

2023 S 16 29 AN

Formulaire obligatoire (article 51 A
du code général des impôts)

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12						
Adresse de l'entreprise : 1 Route de Vendeville		Durée de l'exercice précédent : 12						
Numéro SIRET : 4 8 0 0 5 6 7 1 2 0 0 0 4 9		Néant ☐						
		Exercice N classé : 31122021	N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AI	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		2 397		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	34 373 203	16 000 000	18 373 203	19 773 203
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI					
	TO TAL. (II)	BJ	BK	34 373 203	16 000 000	18 373 203	19 775 600	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	57 278		57 278	76 214
		Autres créances (3)	BZ	CA	22 103 381		22 103 381	1 067 058
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG				
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				
		TOTAL (III)	CJ	CK	22 160 658		22 160 658	1 143 271
		Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CV					
Comptes de régularisation	DIVERS	Ecart de conversion actif *	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	CA	56 533 861	16 000 000	40 533 861	20 918 871
Renvois : * Dont droit au net		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Classe de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 3032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 116 648)	DA	8 116 648	8 116 648
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7 124 420	7 124 420
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ FK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	743 957	743 957
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	9 501	9 501
	Report à nouveau	DH	(34 934 367)	(1 522 718)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	56 485 494	(3 411 649)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	132 883	134 229
	TOTAL (I)	DL	37 678 535	11 194 388
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 733 577	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	1 733 577	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18	10 808
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	353 193	8 704 496
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	574 795	814 991
	Dettes fiscales et sociales	DY	193 743	194 139
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		49
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 121 749	9 724 483	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	40 533 861	20 918 871	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 121 749	9 724 483
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	18	10 808	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 43 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	581 748	FH		FI	581 748	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	581 748	FK		FL	581 748	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	5 106	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	586 859	528 704
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 565 126	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 318	
	Salaires et traitements *					FY	381 200	
	Charges sociales (10)					FZ	161 316	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 639
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	34 625	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 149 224	1 670 316
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(1 562 364)	(1 141 612)	
OPERATIONS EN CUMUL	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	1 210 574	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	60 413 204	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	10 000 000	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	60 413 204	10 062 520	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	1 400 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 898	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 413 898	11 648 175	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	58 999 306	(1 585 655)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1 - II + III - IV + V - VI)					GW	58 647 516	(1 666 124)	

DGFIP/DIN - Form 2052 n° 20523 - Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 7031

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	759	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 473	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	56 711	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	758	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	1 733 704	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HI	127	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	56 584	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 802 109	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	62 212 869	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	15 120 727	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	(3 411 649)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP	
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(rebus)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(rebus)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	5 106
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG, CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9				
		dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Amortissements dérogatoires				127	1 473
provision pour risques				1 733 577		
valeur comptable des éléments actifs cédés				758		
produit cession immobilisations					759	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	2 594 467	KE		KE		
	CORP.	Terrains				KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
			Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU
			Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 548	KW		KX	
			Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	15 921	LC		LD	
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours				IH		II		IJ		
		Avances et acomptes				IK		IL		IM		
		TOTAL III				LN	20 469	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				SG		SM		ST			
	Autres participations				8U	34 373 203	8V		8W	132 883		
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	TOTAL IV				1Q	34 373 203	1R		1S	132 883		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						OG	36 988 139	OH		OJ	132 883	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						3		4		
CORPORELLES	INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		D0		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	2 594 467	LW		
	CORP.	Terrains		IP		IX		IY		
		Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
			Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
			Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		
		Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	
			Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	4 548	MN	
			Matériel de transport		IV		MP		MQ	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	15 921	MT	
			Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
		Avances et acomptes		NC		ND		NE		
		TOTAL III		IY		NG	20 469	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7			
	Autres participations		IO		OX	132 883	OY	34 373 203		
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2F		2G			
	TOTAL IV		13		NJ	132 883	NK	34 373 203		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		OK	2 747 819	OL	34 373 203	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS ELECTRO DEPOT GROUP**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	2 594 467	PF		PG	2 594 467	PH		
TOTAL I			RK	2 594 467	RM		RN	2 594 467	RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 009	QE	781	QF	3 790	QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	15 063	QM	858	QN	15 921	QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	18 072	QV	1 639	QW	19 711	QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ON	2 612 539	OP	1 639	OQ	2 614 178	OR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M6	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	127	V8	V9	1 473	W2	W3	(1 346)	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	127	X4	X5	1 473	X7	X8	(1 346)		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	127	NR	NS	NT	1 473	NU	NV	(1 346)	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	127	Total général non venant (NS + NT + NU)	NY	1 473	Total général non venant (NW + NY)	NZ	(1 346)			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

Désignation de l'entreprise : SAS EL ELECTRO DEPOT GROUP							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	134 229	TM	127	TN	1 473	TO	132 883	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	134 229	TS	127	TT	1 473	TU	132 883	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	1 733 577	4C		4D	1 733 577	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV	1 733 577	TW		TX	1 733 577	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	14 600 000	9V	1 400 000	9W		9X	16 000 000
		- autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	14 600 000	TY	1 400 000	TZ		UA	16 000 000	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	14 734 229	UB	3 133 704	UC	1 473	UD	17 866 460
Dont dotations et reprises				UF		UF				
				UG	1 400 000	UH				
				UI	1 733 704	UI	1 473			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

Désignation de l'entreprise : SAS ELECTRO DEPOT GROUP										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	57 278		57 278					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 236		5 236					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	3 690		3 690					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC	22 094 315		22 094 315					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	140		140					
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX		VI	22 160 658	VU	22 160 658	VV				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	18		18						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	574 795		574 795						
Personnel et comptes rattachés		8C	162 500		162 500						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	28 736		28 736						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 508		2 508						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	353 193		353 193						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZJ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 121 749	VZ	1 121 749						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032						

**ELECTRO DEPOT GROUP
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2021**

SOMMAIRE

NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Principes généraux et remarques
- Méthodes comptables

NOTES 4 à 10 - NOTES SUR LE BILAN

NOTES 11 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

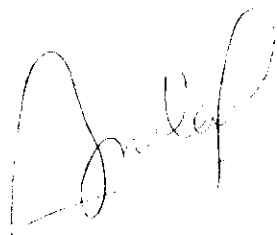
NOTES 12 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

NOTES 13 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

NOTES 14 - EVENEMENTS POST-CLOTURE

NOTES 15 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTES 16 - IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE



Certifié conforme



NOTE 1 - DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

ELECTRO DEPOT Group est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé à :

1 Route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

ELECTRO DEPOT Group est la holding détenant des participations majoritaires dans les sociétés du sous-Groupe ELECTRO DEPOT (ELECTRO DEPOT France, SCI ELECTRO DEPOT France, SCI CAPFA, ELECTRO DEPOT Belgique, ELECTRO DEPOT Espagne et EDB Real Estate).

NOTE 2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les événements significatifs survenus durant l'exercice 2021 sont les suivants :

- La constatation d'une provision pour dépréciation complémentaire des titres dans la filiale Electro Dépôt Espagne pour 1,4 M€
- La constatation d'une provision pour 1,6 M€ pour couvrir la situation nette négative d'Electro Dépôt Espagne ainsi que le compte courant de cette filiale chez United b pour lequel Electro Dépôt Group porte le risque
- La cession des immobilisations détenues par la société à la filiale Electro Dépôt France pour un résultat de cession nul

- NOTE 3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES :

Les Etats financiers ont été établis et présentés en conformité avec le règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements 2015-05, 2015-06, 2016-07, relatif au plan comptable général soit :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES :

⇒ **Immobilisations financières :**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à son coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés à la valeur des titres et amortis en exceptionnel (dérogatoire) sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

⇒ **Immobilisations incorporelles :**

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- La valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- La valeur vénale : celle-ci correspond aux prix de cession nets des frais de cession.

Dans la pratique et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est la plus souvent utilisée.

⇒ **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des immobilisations de type honoraires, commissions, frais d'actes sont amortis sur la durée de l'immobilisation à laquelle ils se rapportent.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service sur leur durée d'utilité détaillée ci-dessous :

Nature	Durée	Linéaire	Dégressif
- Constructions	25 ans	X	
- Aménagements	15 ans	X	
- Agencements	Entre 8 et 10 ans	X	X
- Matériel et Outillage	3 à 8 ans	X	X
- Autres	Entre 3 et 5 ans	X	X

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Lorsque des indices internes ou externes de perte de valeur sont identifiés, un test de dépréciation est réalisé. Une dépréciation, en complément de l'amortissement comptabilisé, est enregistrée lorsque ce test révèle que la valeur comptable excède la valeur actuelle.

La valeur actuelle des actifs est déterminée par référence au plus élevée de :

- la valeur d'usage basée sur la rentabilité et les perspectives de développement.
- la valeur vénale : celle-ci correspond au prix de cession net des frais de cession.

Dans la pratique, et en l'absence de valeur de marché déterminable, la valeur d'usage est celle qui est le plus souvent utilisée.

⇒ Créances et Dettes :

Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Les dépréciations sont calculées par application d'un taux de dépréciation et en fonction du risque encouru.

⇒ Disponibilités :

Les liquidités ont été évaluées à la valeur nominale.

⇒ Impôts sur les bénéfices :

La société est intégrée fiscalement. La société tête de groupe de l'intégration fiscale United B SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

NOTE 4 - ACTIF IMMOBILISE

- Immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2.594		2.594	0
Immobilisations corporelles	20		20	0
TOTAL	2.614	-	2.614	0

- Immobilisations financières

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin d'exercice
Immobilisations financières	34.373			34.373
TOTAL	34.373		-	34.373

- Etat des Amortissements et des Dépréciations

(en milliers d'Euros)	Valeur début exercice	Augmentations et apports	Diminutions et apports	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	2.594		2.594	0
Immobilisations corporelles	18	2	20	0
Immobilisations financières	14.600	1.400		16.000
TOTAL	17.212	1.400	2.614	10.000

NOTE 5 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	CAPITAL	RESERVES ET RAN	QUOTE PART DE CAPITAL DETENU EN %	RESULTAT NET	VB TITRES	VN TITRES	PRETS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS	CA NET	DIVIDENDE S RECUS
ED France	1.471	15.628	100.00	23.605	9.313	9.313	-	-	1.058.736	60.000
SCI ED	10	-	99.90	1.212	10	10	224	-	5.987	-
SCI CAPFA	37	2.000	99.90	256	2.031	2.031	-	-	428	-
ED Belgique	7.000	-4.481	99.99	1.475	7.000	7.000	-	700	98.691	-
ED Espagne	16.000	-13.281	100.00	-2.935	16.000	0	-	-	21.420	-
EDB Real Estate	20	-13	99.00	-2	20	20	-	-	-	-

NOTE 6 - CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Etat des échéances des créances (en milliers d'Euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients et comptes rattachés	57	57	
Etat	9	9	
Groupe et associés	22.094	22.094	
Débiteurs divers	-	-	
TOTAL	22.160	22.160	

NOTE 7 - FONDS PROPRES

Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale	TOTAL (en milliers d'Euros)
Au 1 ^{er} janvier 2021	1.014.581	8	8.117
Augmentations			
Diminutions			
Total au 31 décembre 2021	1.014.581	8	8.117

Les fonds propres passent de 11.194 k€ au 31.12.2020 à 37.678 k€ au 31.12.2021 soit une hausse de 26.484 k€.

Cette variation s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} janvier 2021 :	11.194
. Résultat de l'exercice	56.485
. Dividendes distribués	(30.000)
. Variation capital et primes de fusion	
. Impact des changements de méthode	
. Variation des provisions réglementées	(1)
. Subventions d'investissement	
Fonds Propres au 31 décembre 2021 :	37.678

Le résultat de l'exercice 2021 correspond à un bénéfice de 56.485 k€.

NOTE 8 – PROVISIONS et DEPRECIATIONS

- TABLEAU DES PROVISIONS et DEPRECIATIONS

(en milliers d'Euros)	Montants au 01/01/21	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants au 31/12/21
Provisions réglementées :	134		1	133
- Amortissements dérogatoires	134		1	133
Provisions risques et charges :	0	1.734		1.734
- Situation nette négative et compte courant Electro Dépôt Espagne	0	1.600		1.600
- Taxes sur les salaires 2019, 2020 et 2021	0	134		134
Provisions pour dépréciation :	14.600	1.400		16.000
- Titres de participation	14.600	1.400		16.000
TOTAL	14.734	3.134	1	17.867

Les provisions réglementées correspondent à une provision pour amortissements dérogatoires.

NOTE 9 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des EC	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	575	575		
Personnel et comptes rattachés	163	163		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29	29		
Etat et autres collectivités publiques	2	2		
Groupe et associés	353	353		
TOTAL	1.122	1.122		

NOTE 10 – DETAIL DES CHARGES A PAYER

(en milliers d'Euros)	Montant brut	à - d'1 an	De 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Fournisseurs	66	66		
Dettes fiscales et sociales	163	163		
Total charges à payer	228	228		

NOTE 11 - NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation :

Chiffre d'affaires :

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires net	582	523

Frais généraux :

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Frais de personnel	(543)	(531)
Impôts et taxes	(6)	(4)
Autres achats et charges externes	(1.564)	(1.042)
TOTAL	(2.113)	(1.577)

Dotations aux amortissements :

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Dot. aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	0	(54)
Dot. aux amortissements des immobilisations corporelles	(1)	(4)
TOTAL	(1)	(58)

Opération en commun :

Le résultat comptable de la SCI ED, s'agissant d'une société transparente, remonte annuellement dans le résultat de la société Electro Dépôt Group au prorata du pourcentage de détention. Au titre de l'exercice 2021, un bénéfice de 1.211 k€ a été remonté dans les comptes d'Electro Dépôt Group.

Résultat financier :

(en milliers d'Euros)	2021	2020
Produits des participations	60.413	62
Reprises de provisions sur comptes courants	0	10.000
Dotations aux provisions sur titres de participation	(1.400)	(11.600)
Autres charges financières	(14)	(48)
TOTAL	58.999	(1.586)

Résultat exceptionnel :

Celui-ci correspond à une charge de 1.732 k€ liée essentiellement aux dotations aux provisions pour :

- Situation nette négative et risque sur le compte courant d'Electro Dépôt Espagne
- Risque sur la taxe sur les salaires de 2019, 2020 et 2021.

NOTE 12 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Eu égard au caractère confidentiel de cette information, les rémunérations ne sont pas divulguées.

NOTE 13 – OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'Euros)	Montants concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	57	
Autres créances	22.094	
Dettes d'exploitation	509	
Autres dettes	353	
Produits d'exploitation	581	
Charges d'exploitation	1.471	
Bénéfice attribué	1.211	
Produits financiers	60.413	
Frais financiers		

NOTE 14 – EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

NOTE 15 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Nantissement des titres de participation CAPFA.

Garantie à 1^{ère} demande pour ELECTRO DEPOT Belgium pour un montant de 700 k€

NOTE 16 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société est consolidée en intégration globale dans :

United.B SA

Avenue De La Motte

59810 Lesquin

Siret : 478 613 169 00034

Par ailleurs la société est exemptée d'établir des comptes consolidés, étant donné qu'elle se trouve sous le contrôle d'une entreprise incluant les comptes de la Holding dans son intégration globale consolidés.

Certifié conforme
[Signature]

ELECTRO DEPOT GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL
480 056 712 RCS LILLE METROPOLE
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX,
LE DIX MAI,
A HUIT HEURES TRENTE.

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** »), sur la convocation qui leur a été faite par le Président en date du 2 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée avant d'entrer en séance.

Monsieur Denis BOSCHARD, président de la Société, préside l'Assemblée (le « **Président** »).

Le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Monsieur Nicolas WILFART, régulièrement convoqué par lettre en date du 2 mai 2022 est présent.

Le cabinet ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes de la Société, représenté par Madame Sandrine LEDEZ, régulièrement convoqué par lettre en date du 2 mai 2022 est présent.

Monsieur Jérôme DUBRUILLE est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent le quorum requis par la loi et les statuts.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés les documents prévus par la loi :

- un exemplaire de la lettre de convocation envoyée aux associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- les statuts de la Société.

Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus au président de la Société;
- rapport spécial des commissaires aux comptes ; approbation des conventions visées par ce rapport,
- constatation de la fin du Mandat d'un des commissaires aux comptes titulaire et du suppléant,
- nomination et/ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- fixation du montant de l'enveloppe de rémunération à allouer aux membres du Conseil de Surveillance pour l'année 2022,
- pouvoirs pour les formalités.

Ensuite, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 56 485 494 €.

L'Assemblée prend acte que les comptes ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 56 485 494 €, de la manière suivante:

A titre de dividendes	50 000 000,00 €
Au compte de report à nouveau	6 485 493,77 €
	56 485 493,77 €

Cette affectation se révèle en conformité avec la politique adoptée par toutes les sociétés du Groupe Electro Dépôt. Elle est par ailleurs conforme à la politique des sociétés du groupe United.b dans son ensemble.

En application de l'article 243 bis du code général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40 %	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2018	2,59 €	0 €
2019	0 €	0 €
2020	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT DE LA SOCIETE

L'Assemblée donne au président de la Société quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice social clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA FIN DU MANDAT D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'Assemblée Générale constate que le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, en sa qualité de commissaire aux comptes arrive à échéance lors de la présente Assemblée Générale, ainsi que celui de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIU en sa qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, (32 rue Guersant 75017 PARIS, RCS Paris n°672 006 483), en sa qualité de commissaire aux comptes titulaire, et ce pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra au cours de l'année 2028 et qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos, étant précisé que la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant n'est plus requis depuis la loi N°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin II.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : FIXATION DE L'ENVELOPPE DE REMUNERATION A ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération à 80.000 € au titre de l'exercice 2022 pour les membres du Conseil de Surveillance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

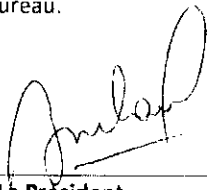
HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

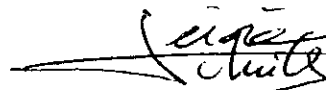
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

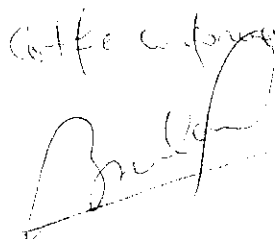
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.



Le Président
Denis BOSCHARD

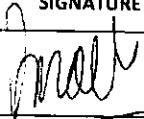
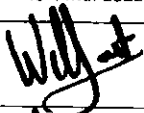


Le Secrétaire
Jérôme DUBRUILLE



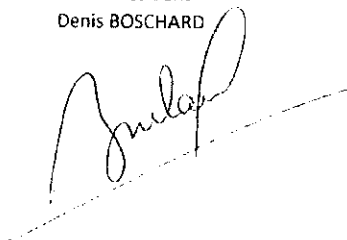
ELECTRO DEPOT GROUP
 Société par actions simplifiée au capital de 8.116.648 €
 Siège social : 1, route de Vendeville
 59155 FACHES-THUMESNIL
 480 056 712 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

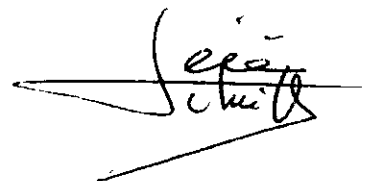
NOM DES ACTIONNAIRES	REPRESENTE PAR	VOIX	SIGNATURE
SA UNITED.B	Amélie REDON	95,89%	
SC SOPARED	Marion MENET BUCHSENSCHUTZ	2,59%	A voté par correspondance le 9 mai 2022
Pascal ROCHE		1,51%	A voté par correspondance le 4 mai 2022
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA Commissaire aux comptes	Nicolas WILFART		
ERNST & YOUNG Commissaire aux comptes	Sandrine LEDEZ		

"Certifié sincère et véritable"

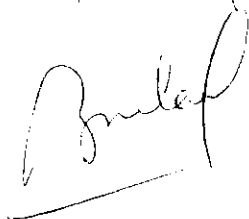
Le Président
 Denis BOSCHARD



Le Secrétaire
 Jérôme DUBRUILLE



Certifié conforme



ELECTRO DEPOT GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL

480 056 712 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 09 MARS 2022**

Monsieur Stéphane MARCH, président de la Société, (le « **Président** »), a pris les décisions suivantes concernant l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Président arrête les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui se soldent par un bénéfice de 56 485 493.77 €.

Le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :

- A titre de dividendes 50 000 000,00 €
- Au compte de report à nouveau 6 485 493,77 €

TOTAL 56 485 497,77 €

Un acompte sur dividendes de 30 000 000 € avait été versé par suite d'une décision du Président en date du 15 mai 2021.

En application de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40%	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2018	2,59 €	0 €
2019	0 €	0 €
2020	0 €	0 €

2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le Président précise que la Société n'est pas partie à une convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Pour information, le Président rappelle l'existence des conventions courantes suivantes :

- convention de trésorerie entre la Société et la société BOULANGER du 2 janvier 2015 ;
- convention d'intégration fiscale entre la Société et la société HTM GROUP du 21 janvier 2009 ; et
- convention de prestations des services entre la Société et la société ELECTRO DEPOT FRANCE du 22 novembre 2018.

Le Président précise que la société HTM GROUP SA a adopté la dénomination sociale « United.b » en date du 1^{er} janvier 2021.

3. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

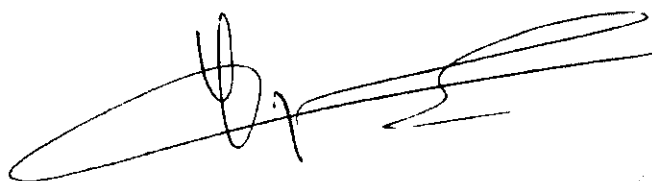
Le Président convoquera une assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 ;
- approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- quitus au président de la Société ;
- rapport spécial des commissaires aux comptes ; approbation des conventions visées par ce rapport,
- constatation de la fin du Mandat d'un des commissaires aux comptes titulaires et du suppléant,
- nomination et/ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et du suppléant,
- fixation du montant de l'enveloppe de rémunération à allouer aux membres du Conseil de Surveillance,
- pouvoirs pour les formalités.

Le Président procède à la rédaction du rapport de gestion et du texte des résolutions à soumettre à l'assemblée générale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président.

Le Président
Monsieur Stéphane MARCH



Certifié conforme
[Signature]

ELECTRO DEPOT GROUP
Société par Actions Simplifiée au capital de 8.116.648 €
Siège social : 1, route de Vendeville
59155 FACHES THUMESNIL
480 056 712 RCS LILLE METROPOLE

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
--

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision et tout renseignement complémentaire qui pourrait vous apparaître opportun.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que la réglementation le prévoit.

1- SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société a poursuivi son activité de holding au cours de l'exercice écoulé.

2- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Le chiffre d'affaires s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, à 581 748 € contre 522 839 € l'exercice précédent.

Compte tenu de produits d'exploitation s'élevant à un montant de 586 859 € et de charges d'exploitation d'un montant de 2 149 224 €, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1 562 364) €.

Le total des produits financiers s'élève à 60 413 204 € tandis que le total des charges financières s'élève à 1 413 898 € d'où un résultat financier bénéficiaire de 58 999 306 €.

Compte tenu de produits exceptionnels d'un montant de 135 115 € et de charges exceptionnelles d'un montant de 1 867 345 €, le résultat exceptionnel est déficitaire de (1 732 230) €.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 56 485 494 € contre une perte de (3 411 649) € en 2020.

3- METHODES D'EVALUATION

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

4- EVENEMENTS JURIDIQUES INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Deux membres du Conseil de Surveillance ayant présenté leurs démissions, l'Assemblée Générale aura à procéder à la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

5- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L.232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

6- ÉVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son activité de holding en 2022. Le développement de ses filiales en France et à l'étranger est envisagé.

La crise du COVID-19 n'a qu'un impact limité pour ses filiales et actions. De même la guerre en Ukraine n'a aucun impact pour ses filiales et actions.

7- SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursale.

8- FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	DETENTION DU CAPITAL
SAS ELECTRO DEPOT FRANCE	100,00 %
SCI ELECTRO DEPOT	99,90 %
SCI CAPFA	99,90 %
ELECTRO DEPOT BELGIQUE	99,99 %
ELECTRO DEPOT BELGIQUE REAL ESTATE	99,00 %
ELECTRO DEPOT ESPAÑA	100,00 %

a. Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas procédé à de nouvelle prise de participation.

b. Prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris le contrôle d'aucune société.

c. Cessions de participations

La Société n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

d. Actions d'auto-contrôle

Le capital de notre Société n'est détenu par aucune société contrôlée.

9- INFORMATIONS PORTANT SUR LE CAPITAL SOCIAL

a. Participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée.

b. Régularisation des participations croisées

En conséquence de ce qui précède, nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à une régularisation des participations croisées prohibées par l'article L.233-29 du Code de commerce.

c. Rachat par la Société de ses propres actions

La Société n'a pas, dans le cadre des articles L.225-208, L.225-209 et L.225-209-2 du Code de commerce, racheté ses propres actions.

d. Options sur titres et attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux

Néant.

10- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2021 se traduit par un résultat s'élevant à 56 485 497,77 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

A titre de dividendes	50 000 000,00 €
En compte de report à nouveau	6 485 497,77 €
	56 485 497,77 €

Un acompte sur dividendes de 30 000 000 € avait été versé par suite d'une décision du Président en date du 15 mai 2021.

Après affectation de ce résultat, le compte de report à nouveau présenterait un solde positif égal à 1 551 130,62 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le montant du dividende par action distribué au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Au titre de l'exercice	Dividende éligible à l'abattement fiscal de 40%	Dividende non éligible à l'abattement fiscal de 40 %
2018	2,59 €	0 €
2019	0 €	0 €
2020	0 €	0 €

11- EXAMEN DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la Société sont supérieurs à la moitié du capital social, et le resteraient après affectation du résultat tel que proposé.

12- DEPENSES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

13- DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Exercice 2021 :**Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Exercice 2020 :**Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (un jour et plus)
Nombre de factures concernées	-					
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-
% du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de Factures exclues			-			
Montant total des factures exclues TTC			-			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais légaux et contractuels 30 jours à compter de la date de facture				

14- JETONS DE PRESENCE / REMUNERATION DE L'ACTIVITE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Il vous est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de rémunération des membres du Conseil de Surveillance à 80.000 € pour l'exercice 2022.

Nous vous rappelons que cette somme constitue une enveloppe que le Conseil n'est pas tenu de consommer en totalité.

15- INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Le mandat de Monsieur Stéphane MARCH en sa qualité de Président de la Société arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée.

16- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée, ainsi que celui de Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU en sa qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

17- PRETS INTERENTREPRISES

Il n'existe pas de prêts à moins de deux ans consentis par la Société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

18- DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al 5 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas fait l'objet d'injonctions et sanctions pécuniaires, pour des pratiques anticoncurrentielles, prononcées par l'Autorité de la concurrence.

19- ACTIVITE DES FILIALES

Le groupe exerce des activités de commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé.

ELECTRO DEPOT FRANCE :

Au cours de l'exercice 2021, la Société ELECTRO DEPOT FRANCE a poursuivi son développement. La Société a ouvert deux nouveaux magasins au cours de l'exercice, à Lescure-d'Albigeois et Terville. Le parc, au 31 décembre 2021, était donc de 84 magasins.

Les comptes de la Société font apparaître, au 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires qui s'élève à 1.058.735.835 €, contre 988.525.430 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de 23.604.986€, contre 17.259.818 € pour l'exercice précédent.

ELECTRO DEPOT BELGIQUE :

Au cours de l'année 2021, la Société ELECTRO DEPOT BELGIUM a ouvert trois nouveaux magasins : à Wilrijk, Mons et Tournai, ce qui porte au 31 décembre 2021 le parc de magasins à 12.

Au 31 décembre 2021, la Société a enregistré un chiffre d'affaires de 98.691.322 €, contre 84.603.837 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de 1.474.601 €, contre 1.717.086 € pour l'exercice précédent.

ELECTRO DEPOT ESPAÑA :

Au cours de l'année 2021, la Société ELECTRO DEPOT ESPAÑA a ouvert deux nouveaux magasins : à Murcia et Alicante, ce qui porte au 31 décembre 2021 le parc de magasins à 6.

Les comptes de la Société font apparaître, au 31 décembre 2021, un chiffre d'affaires qui s'élève à 21.420.298 €, contre 19.413.646 € pour l'exercice précédent ainsi qu'un résultat net de -2.935.467 €, contre -1.706.639 € pour l'exercice précédent.

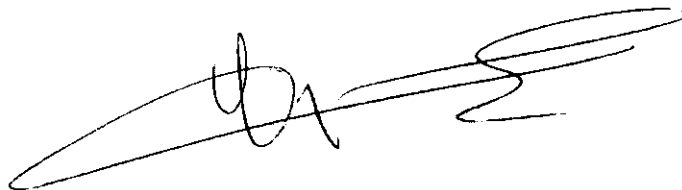
20- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vous pouvez prendre connaissance du rapport spécial de vos commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

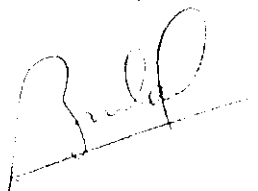
---ooOoo---

Les résolutions que nous soumettons à votre vote sont conformes à nos propositions ; nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien accorder à votre Président, à vos membres du Conseil de Surveillance quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Le président de la Société

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the Company.

Adolfo en forma

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adolfo'.

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Electro Dépôt Group

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Electro Dépôt Group

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Electro Dépôt Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Electro Dépôt Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La valorisation des titres de participation est mentionnée dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 3 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également apprécié la pertinence des estimations retenues par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 26 avril 2022

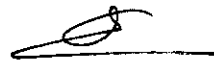
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

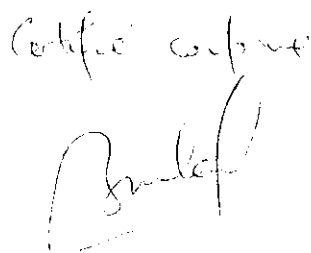


Nicolas Wilfart

ERNST & YOUNG Audit



Sandrine Ledez



PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Electro Dépôt Group

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Electro Dépôt Group

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Associés de la société Electro Dépôt Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Lille, le 26 avril 2022

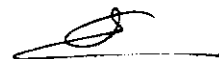
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit



Nicolas Wilfart



Sandrine Ledez

